



## Comité Technique Local « Suppressions d'Emplois » du 10 janvier 2012

### LA CGT FAIT AJOURNER LA SEANCE

Le tout nouveau « Comité Technique Local », remplaçant l'ex-CTPD suite au scrutin du 20 octobre dernier, était convoqué pour sa première réunion, ce 10 janvier 2012 dans les locaux de la DDFiP – rue du 13 octobre, avec à l'ordre du jour :

- Point d'information sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels
- Présentation du nouveau référentiel unifié des emplois : TAGERFIP
- Ponts naturels 2012
- Situation des emplois au 01/09/2012 (traduction : « suppressions d'emplois 2012 »)

La CGT était représentée par Marie-Pierre BOREL, Christine DREYER, François Xavier POYDENOT (membres titulaires) et Olivier LEFEVRE, Jean-Luc THEVENIN (membres suppléants).

#### ✓ REVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

L'administration nous présente à la fois l'esprit de cette réforme d'ampleur, qui touche tous les locaux à usage professionnel et les méthodes retenues pour la conduire.

Sur le fond, la nécessité de revoir intégralement les valeurs locatives des locaux occupés par les entreprises est incontestable. La CGT le réclame d'ailleurs depuis de nombreuses années, eu égard au caractère plus qu'obsolète de l'existant, datant de 1970 ... Suite à la suppression de la Taxe Professionnelle, la nouvelle taxe payée par les entreprises (Cotisation Foncière des Entreprises) est désormais essentiellement assise sur la valeur locative des locaux occupés à titre professionnel. La révision foncière est donc sans conteste urgente et nécessaire ... puisqu'une fois de plus, la charrue a été mise avant les bœufs ...

Concrètement, après une expérimentation dans cinq départements (en cours), les opérations de révision doivent être lancées partout en 2012, pour être appliquée en 2014. Dans le département de l'Aisne, ce ne sont pas moins de 33 000 locaux qui sont concernés. Les propriétaires de ces locaux seront tenus de « déclarer » certains éléments à l'administration (surface – loyers encaissés – nature du local). Ces informations seront collationnées et examinées par des Commissions, dans le but de créer des tarifs et des zones tarifaires qui permettront de calculer la nouvelle valeur locative de chaque local.

Pour ne pas persister dans les errements antérieurs, ces valeurs locatives pourront être mises à jour annuellement à partir d'éléments portés sur les liasses fiscales déposées tous les ans par les entreprises (montant du loyer payé au bailleur). Des opérations de plus grande envergure pourront être conduites tous les six ans en cas de besoin (modification des tarifs ou des zones tarifaires).

Voilà pour la théorie ... mais pour la pratique, lorsque la CGT interroge l'administration sur la formation professionnelle et les moyens humains qui seront déployés pour faire face à une tâche de si grande ampleur, cela se gâte :

- Sur le premier point, l'administration assure que « tous les agents d'accueil » seront formés pour aider les propriétaires à remplir le formulaire relatif aux locaux qu'ils possèdent ... y compris les agents des Trésoreries rurales, GFU oblige ! Quant à savoir quels seront les agents de SIE qui seront formés, la réponse est plus floue ... certainement que la DG, dans sa grande mansuétude, donnera en temps et en heure toutes les directives utiles aux Directions Locales ...

- Sur le second point, la réponse est venue sans attendre de M. BRESSON lui-même, sur un ton que l'on qualifiera de cinglant : « on n'aura pas un gramme d'effectif supplémentaire et le travail sera fait dans les temps ». On appréciera cette absence totale de langue de bois, mais d'un autre côté, on s'interrogera également sur le caractère présomptueux d'une telle affirmation. Compte tenu de la situation déjà catastrophique des principaux services concernés (PELP, SIE et SIP), la CGT a émis de larges réserves

sur la faisabilité ... à l'impossible, nul n'est tenu et lorsque la coupe est déjà plus que pleine, les engagements ne valent que pour ceux qui les prennent.

### ✓ **PRESENTATION DU NOUVEAU REFERENTIEL DES EMPLOIS : TAGERFIP**

Exit les anciens référentiels utilisés dans les ex-DGI et ex-DGCP. Fusion oblige, voici TAGERFIP, un grand tableau avec beaucoup de lignes et beaucoup de colonnes décrivant finement le nombre et le positionnement de tous les emplois du département. L'objectif affiché est d'obtenir un suivi un peu plus fin des emplois. C'est ainsi que des lignes spécifiques, inexistantes précédemment, ont été créées : ERD, Audit ou encore Relation Publique (pour les SIP). La DG a initialisé ce tableau à partir de la situation existante au 01/09/2011. La direction a demandé des modifications mineures concernant le transfert des emplois « Domaine » de la filière fiscale vers la filière gestion publique, l'identification des emplois des pôles CE (ICE) et le transfert des emplois de la Trésorerie de Belleu vers la trésorerie de Soissons, suite à la fermeture totale intervenue le 01/07/2011.

La CGT a accueilli favorablement le retour de l'identification des emplois « Relation Publique » dans les SIP et l'affectation plus fine des agents qui devrait en découler en CAP Locale. Sur ce point, l'administration a en premier lieu donné une réponse tout à fait affirmative, avant de faire légèrement machine arrière en s'interrogeant sur ce que recouvre au juste l'expression « Relation Publique ». Donc, sujet à suivre ...

### ✓ **PONTS NATURELS 2012**

Sur les six dates possibles, l'administration propose d'en retenir quatre : 30 avril, 18 mai, 24 décembre et 31 décembre.

Fidèle à sa position sur le sujet, la CGT a signifié à l'administration qu'elle était « pour » le droit des agents à disposer librement de leurs congés et « pour » le droit au travail des agents qui n'ont pas envie d'être en congé. Si l'administration ferme ses portes aux usagers les jours de ponts qu'elle qualifie de « naturels », qu'elle les laisse ouvertes aux agents souhaitant travailler ces jours là. L'Union et FO ont affirmé la même position – il y a donc avis unanime des représentants des personnels sur ce point. De facto, les trois organisations syndicales ont voté « contre » le projet de l'administration. Selon les nouvelles règles en vigueur au sein du CTL, l'administration devra donc soumettre à nouveau ce point à l'avis du CTL lors d'une réunion ultérieure, et dans un délai d'un mois. Elle a toute latitude pour modifier – ou non – sa proposition initiale. Pourquoi ne pas imaginer qu'elle retienne au final la proposition faite à l'unanimité par les représentants des personnels ...

### ✓ **SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2012**

Lorsque la CGT pointe du doigt les écarts entre les chiffres et la répartition des suppressions telles qu'annoncées lors du Comité Technique de Réseau (niveau DGFIP) du 6 décembre dernier et la déclinaison locale décrite par la direction dans les documents préparatoires à la réunion du jour ...

Lorsque la CGT pointe également des écarts sur les requalifications de C en B dans les deux filières ...

Lorsque la CGT indique que le différentiel d'emplois des TAGERFIP avant et après suppressions est de 22, alors qu'il devrait être de 20 (chiffre fixé par la DG) ...

Et lorsque l'administration est dans l'incapacité absolue de fournir la moindre justification à tout cela ...

La CGT demande : « alors, on fait quoi ? une suspension de séance le temps que vous nous trouviez des explications et des documents préparatoires rectifiés... ou l'on ajourne la séance et vous nous re-convoquerez ? »

Et devant un tel fiasco – qui a déjà vu une direction se tromper comme cela dans ses calculs de suppressions d'emplois ??? - , M. BRESSON finit par dire sur un ton sec : « on ajourne ».

Le CTL « suppressions d'emplois » sera donc re-convoqué ... dès que l'administration aura retrouvé ses esprits (et sa calculette). La CGT ne manquera pas de vous informer précisément des suppressions d'emplois 2012 dans notre département ... dès qu'elle disposera d'informations fiables à ce sujet ...

Laon, le 10 janvier 2012